Huismes
MAIRIE DE HUISMES
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 23 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Romuald COLIN, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX, Philippe ROGET.

Représentés :
Isabelle BERRUER-CHARRAIS donne procuration à Agnès BOREL
Claudine BOUCHER donne procuration à Denis MOUTARDIER
Max DELUGEAU donne procuration à Jean-Michel GUERTIN

Excusés : Philippe COIQUIL, Cyril DELALANDE, Lionel HEGRON

Secrétaire de séance : Philippe ROGET

Mme PLANTÉ est arrivée à 20h15 et a pris part aux votes à partir du point 2.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1) **Tarifs de la cantine scolaire 2025/2026**
2) **Proposition d'assurance dommage travaux de réhabilitation au 4 rue de la Tourette**
3) **Travaux de réfection des vestiaires du stade : demande de subventions au titre de la DETR ,du FDSR et du FAFA**
4) **Subventions aux associations année 2025 : complément**
5) **Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe suite à la réussite d'un examen professionnel**
6) **Adoption de la convention relative au Plan Intercommunal de Formation 2025-2027**
7) **Facturation de la moitié des frais de bornage à un particulier suite à une régularisation des limites de propriété**

Monsieur le Maire indique que deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour :

8) **Approbation du rapport de la CLECT-Prestations du service technique**
9) **Renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique de la mairie**

1-Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025/2026

Délibération n° 2025-06-28

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2025, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 3% des tarifs permanents, occasionnels et adultes de la cantine scolaire pour cette nouvelle rentrée considérant que la hausse autorisée n'est plus encadrée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité fixe comme suit le tarif des repas à la cantine scolaire applicables au 1er septembre 2025 :

- Repas des enfants (permanent) = 3.60€
- Repas des enfants (occasionnel) = 4.75€
- Repas des adultes = 6.80€

2-Proposition d'une assurance dommage pour les travaux de réhabilitation du 4 rue de la Tourette

Délibération n° 2025-06-29

Monsieur le Maire présente la proposition faite par GROUPAMA, assureur de la commune ,concernant la mise en place d'une assurance dommages ouvrage relative aux travaux effectués au 4 rue de la Tourette.La cotisation s'élève à 5 289.00€ HT soit 5 771.49€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité accepte cette proposition.

3-Travaux de réfection des vestiaires du stade : demandes de subventions auprès Du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), au titre de la DETR et du FDSR

Délibérations n° 2025-06-30 ;2025-06-31 ;2025-06-38

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de financement prévisionnel pour la réfection des vestiaires du stade :

Travaux de réfection des vestiaires	**Coût HT en €**	**Coût TTC en €**
Couleurs de Touraine (peinture)	10 723.64	12 868.37
Bruno Coiquil (éclairage vestiaires)	1 449.34	1 449.34
Bruno Coiquil (éclairage Club House)	649.32	649.32
EURL Baillergeant (vestiaire 1)	14 120.15	16 944.18
EURL Baillergeant (vestiaire 2)	14 120.15	16 944.18
EURL Baillergeant (salle réunion)	7 777.75	9 333.30
ADEC(plomberie)	12 034.92	14 441.90
ADEC (plomberie) option	1 652.84	1 983.41
Total Coût travaux	**62 528.11**	**74 614.00**
Subvention FAFA (20%)	12 505.62	14 922.80
Subvention DETR (35%)	21 884.84	26 114.90
Subvention FDSR (7.71%)	4 823.24	5 788.00
Reste à charge commune (37.29%)	37 516.87	44 768.40

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, approuve le plan de financement et prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées.

4- Subventions 2025 aux associations locales : complément

Délibération n° 2025-06-32

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis la dernière réunion des demandes de subventions ont été adressées à la commune. Il s'agit de :

1°) **l'amicale du personnel de la CCCVL et des communes** : elle sollicite une participation de la commune afin de financer l'achat de cadeaux de Noel pour les enfants du personnel communal adhérent à hauteur de 25€ par enfant de moins de 14 ans. Deux enfants étant concernés pour Huismes, cela représente une somme de 50€.

2°) **l'association Team Guilloteau Sport** a organisé un vide-greniers le 11 mai dernier et la commune doit lui facturer les droits de place correspondants à savoir 102.50€.
Comme pour toute association, il est proposé de rembourser ces droits de place par le versement d'une subvention du même montant soit 102.50€

3°) **Le Club d'Echecs d'Avoine** sollicite la commune pour participer au financement de la participation au championnat de France des collèges qui a eu lieu les 13.14.15 juin 2025 à Bischeim (Bas Rhin).4 enfants de l'équipe sont originaires de Huismes.
Monsieur le Maire propose de verser 100€ par enfant soit 400€ au total

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité donne son accord au versement de ces subventions complémentaires.

5- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2eme classe suite à la réussite à un examen professionnel

Délibération n° 2025-06-33

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un adjoint administratif territorial de la commune a passé avec succès un examen professionnel lui permettant d'accéder au grade supérieur à savoir : adjoint administratif principal 2eme classe.
Il propose ainsi aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création du poste correspondant.
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité donne son accord à la création à compter du 24 juin 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe.

6-Adoption de la convention relative à l'adhésion au Plan Intercommunal de Formation (PIF):

Délibération n° 2025-06-34

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2022-07-32 du 11 juillet 2022, l'assemblée avait décidé de renouveler son adhésion au plan intercommunal de formation pour la période 2022-2024.
La communauté de communes Chinon Vienne et Loire demande aux communes de renouveler leur adhésion pour la période 2025-2027.
Le Plan Intercommunal de Formation constitue un service mutualisé permettant de regrouper des moyens de l'EPCI à fiscalité propre et de ses communes afin de favoriser la mise en œuvre des formations des agents. Le montant de la participation est fixé à 0.2% du montant des dépenses de personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au PIF pour la période 2025-2027.

7- Demande remboursement de la moitié des frais de bornage à un particulier :

Délibération n° 2025-06-34

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le géomètre a procédé à la division cadastrale du terrain acheté par la commune et situé au Carroi Collinet.A cette occasion, le géomètre s'est aperçu que le mur de clôture de la propriété voisine a été érigé sur la parcelle communale.
Il a donc été décidé de procéder à la régularisation du bornage et de facturer au propriétaire concerné la moitié des frais de bornage s'élevant à 150€ soit 75€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité donne son accord à la demande de remboursement de la moitié des frais de bornage liés à la régularisation.

8-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)-Service technique

Délibération n° 2025-06-36

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport de la CLETC évaluant pour les communes faisant appel au service technique de la Communauté de communes, le montant des charges transférées au titre des prestations.
Ainsi il a été proposé une révision tarifaire : tarif horaire :26.25€ pour la main d'œuvre,23 € pour l'utilisation de matériel (gros/moyen).
Chaque commune a également dû évaluer le quota d'heures dont elle avait besoin et qui servira de base au calcul à l'évaluation des charges transférées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité approuve le rapport de la CLETC relative aux prestations des services techniques ainsi que le montant des charges transférées qui conduiront à déterminer le montant de l'attribution de compensation 2025.

9-Renouvellement du contrat de maintenance pour le parc informatique de la mairie

Délibération n° 2025-06-37

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2025/2026,le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie.
Le prestataire a déposé une offre s'élevant à 2 250€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité ACCEPTE le renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique de la mairie.

10- Questions diverses

- ✓ **Ramassage des déchets**
 Le SMICTOM organise le 20 septembre 2025 une journée dédiée au ramassage des déchets.Le ramassage aurait lieu sur les Puys du Chinonais.
 Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative et valide l'inscription à cette journée.
- ✓ **Référent ambroisie**
 L'organisme FREDON souhaite que chaque commune ait « un référent ambroisie » afin d'identifier et de lutter contre cette espèce invasive. Il est décidé de reporter la désignation d'un référent lors de la prochaine réunion.
- ✓ **Exercice du droit de préemption :**
 La commune est sollicitée dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée B 1846 et située rue de la Chancellerie pour savoir si elle souhaite préempter ce terrain. Le prix de vente est de 35 000€.La commune n'ayant pas un projet d'intérêt général sur cette parcelle, il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption.

- ✓ **Plan communal de sauvegarde (PCS):**
 Monsieur GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été finalisé. Un extrait indiquant les missions de chacun en cas d'activation du PCS est distribué. La totalité du document est consultable sur le site internet de la commune.
- ✓ **Ecoles :**
 Mme BOREL informe les membres du Conseil Municipal que 1 chauffe -eau va être remplacé.
 Les films solaires posés sur les fenêtres des écoles donnent entière satisfaction aux professeurs des écoles.
 Une porte d'accès sera remplacée cet été.
 Le sol de la cour de l'école maternelle, au pied des jeux, sera repris. Les travaux seront faits par les agents de la commune.
 M. David TRANCHANT part à la retraite à la fin de l'année scolaire. Son remplaçant prendra en charge le même niveau de classe.
- ✓ **Voirie :**
 Les coffrets ont été posés Rue de la Fontaine.
 La communauté de communes va intervenir pour l'entretien du Peuil.
 Les travaux de voirie à l'ile St Martin sont commencés.
- ✓ **Communication**
 Le bulletin d'information « Huismes à vivre » est en cours de relecture et sera distribué début juillet.
- ✓ **Urbanisme :**
 M. COLIN rappelle que trois enquêtes publiques sont en cours :
 -pour le Plan de Prévention des Risques et Inondation
 -pour le Règlement Local de la Publicité intercommunal
 -Pour les modifications partielles du Plan Local d'urbanisme intercommunal
- ✓ **Personnel communal :**
 Suite au départ de Mme Estelle BARRIER, Mme Camille GUION rejoint les effectifs de la mairie au 1er juillet 2025.Elle sera notamment en charge de l'urbanisme.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Lundi 15 septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H55.

Le secrétaire de séance
Philippe ROGET

Le Maire
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES